



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Martinique : meteorologie

Question écrite n° 14861

Texte de la question

M Guy Lordinot appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la situation de la meteorologie a la Martinique. En effet, s'il n'est pas contestable que celle-ci presente un grand interet pour le developpement economique de ce departement, il apparait que la gestion actuelle presente quelques inconvenients du fait du manque de fiabilite des previsions. Par ailleurs, il lui rappelle l'imperieuse necessite de creer aux Antilles une ecole de meteorologie tropicale. Les conditions sont reunies dans le bassin Caraibe pour une telle initiative dont les retombees deborderont largement le cadre des DFA En consequence, il lui demande, d'une part, si la creation d'une telle ecole pourrait etre envisagee aux Antilles, d'autre part, si cette structure pourrait beneficier de dotations nationales et communautaires afin de lui permettre d'intervenir efficacement dans la zone des Caraibes.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer est conscient de l'importance de la meteorologie pour le developpement economique de la Martinique et des autres departements d'outre-mer. C'est ainsi que la direction de la meteorologie nationale prévoit un important effort de modernisation du service meteorologique interregional d'Antilles-Guyane. Cet effort portera a la fois sur les moyens de recueil et de traitement de donnees meteorologiques et sur les moyens de transmission. Cette modernisation permettra aux departements des Antilles et de Guyane de beneficier pleinement des progres de la prevision meteorologique obtenus au cours des dix dernieres annees par la mise en oeuvre de modeles numeriques de prevision sur les plus gros supercalculateurs disponibles. En ce qui concerne la formation des personnels, le service public d'Etat ne peut, dans le respect du statut des fonctionnaires, creer des filieres geographiques specialisees pour les affectations des agents dans les divers departements. La formation initiale de tous les agents de la meteorologie nationale s'effectue a l'Ecole nationale de la meteorologie, a Toulouse, et comporte deja une formation en meteorologie tropicale. Il ne saurait, dans ces conditions, etre question de creer aux Antilles une ecole qui se contenterait de former des specialistes en meteorologie tropicale. Par contre, il est tout a fait envisageable que, dans le cadre de la formation permanente des agents, des stages de perfectionnement en meteorologie tropicale soient organises par le service meteorologique d'Antilles-Guyane sous responsabilite de l'Ecole nationale de la meteorologie.

Données clés

Auteur : [M. Lordinot Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14861

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2880